

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 13 décembre 2024 portant création de la spécialité « Hygiène, propreté, stérilisation » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance

NOR : MENE2434043A

La ministre de l'éducation nationale,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 337-51 à D. 337-94-1 ;

Vu l'arrêté du 9 mai 1995 relatif au positionnement en vue de la préparation du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté du 4 août 2000 modifié relatif à l'attribution de l'indication « section européenne » sur le diplôme du baccalauréat professionnel ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 2012 modifié relatif à l'obtention de dispenses d'unités à l'examen du baccalauréat professionnel ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2018 modifié relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2019 modifié portant application des nouvelles organisations d'enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel et au certificat d'aptitude professionnelle ;

Vu l'arrêté du 30 août 2019 portant création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro dans les diplômes du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet des métiers d'art ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2020 modifié fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2020 définissant les modalités de l'évaluation du chef-d'œuvre prévue à l'examen du baccalauréat professionnel par l'article D. 337-66-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2020 modifié relatif aux conditions de délivrance de l'attestation de réussite intermédiaire au baccalauréat professionnel et à son modèle ;

Vu l'arrêté du 6 juin 2023 modifié modifiant les groupements de mathématiques et de physique-chimie pour plusieurs spécialités de baccalauréat professionnel ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2024 relatif aux conditions d'attribution de l'indication section européenne sur le diplôme du baccalauréat professionnel ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 10 octobre 2024 ;

Vu l'avis conforme de la commission professionnelle consultative « services aux entreprises » en date du 5 novembre 2024,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Il est créé la spécialité « Hygiène, propreté, stérilisation » de baccalauréat professionnel dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées par le présent arrêté.

La présentation synthétique du référentiel du diplôme est définie en annexe I du présent arrêté.

Art. 2. – Le référentiel des activités professionnelles est défini en annexe II, et le référentiel de compétences est défini en annexe III.

Art. 3. – Le référentiel d'évaluation est fixé en annexe IV du présent arrêté qui comprend les parties IV *a* relative aux unités constitutives du diplôme, IV *b* relative au règlement d'examen, et IV *c* relative à la définition des épreuves sous la forme ponctuelle et sous la forme du contrôle en cours de formation.

Art. 4. – La liste et les volumes horaires des enseignements professionnels et généraux obligatoires à tous les élèves dans les formations sous statut scolaire applicables à la spécialité « Hygiène, propreté, stérilisation » de baccalauréat professionnel sont fixés par l'arrêté du 21 novembre 2018 modifié susvisé.

Au titre de l'annexe I de l'arrêté du 21 novembre 2018 modifié susvisé, sont retenus, pour cette spécialité de baccalauréat professionnel, les enseignements « Economie-gestion » et « Physique-chimie ».

Dans le cadre de l'annexe II du même arrêté, la spécialité est classée dans le secteur « production ».

Le tableau figurant à l'annexe I de l'arrêté du 19 avril 2019 susvisé est ainsi complété :

- a) A la ligne relative au baccalauréat professionnel « Hygiène, propreté, stérilisation », il est inséré, dans la colonne intitulée « intitulé de la spécialité », la mention suivante : « (dernière session 2027) » ;
- b) Après la ligne relative au baccalauréat professionnel « Hygiène, propreté, stérilisation », il est inséré la ligne suivante :

«

Hygiène, propreté, stérilisation (première session 2028)	Arrêté du 13 décembre 2024	PRODUCTION	Economie-gestion/Physique-chimie
---	----------------------------	------------	----------------------------------

».

La durée de la période de formation en milieu professionnel au titre de la préparation de la spécialité « Hygiène, propreté, stérilisation » de baccalauréat professionnel est de 20 semaines. Les modalités, l'organisation et les objectifs de cette formation sont définis en annexe V du présent arrêté.

Art. 5. – Pour chaque session d'examen, le ministre chargé de l'éducation nationale arrête la date de clôture des registres d'inscription et le calendrier des épreuves écrites obligatoires.

Dans ce cadre, la liste des pièces à fournir pour le contrôle de la régularité de l'inscription à l'examen est fixée par chaque recteur d'académie en charge de ce contrôle.

Art. 6. – Tout candidat sous statut scolaire ou d'apprenti passe l'ensemble des épreuves au cours de la même session, sauf s'il bénéficie de dispenses d'épreuves, de conservation de notes ou s'il est autorisé à répartir ses épreuves sur plusieurs sessions.

Tout candidat sous un autre statut, ou sous statut scolaire ou d'apprenti s'il a obtenu une dérogation individuelle, peut demander à passer l'ensemble de ses épreuves au cours de la même session ou à les répartir sur plusieurs sessions, conformément aux dispositions des articles D. 337-78 et D. 337-79 du code de l'éducation. Il précise son choix au moment de son inscription. Dans le cas où il demande à répartir les épreuves sur plusieurs sessions, il précise les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit.

Lors de leur inscription, les candidats précisent également la ou les épreuves facultatives auxquelles ils souhaitent se présenter.

La spécialité « Hygiène, propreté, stérilisation » de baccalauréat professionnel est délivrée aux candidats ayant passé avec succès l'examen défini par le présent arrêté, conformément aux dispositions des articles D. 337-67 à D. 337-88 du code de l'éducation.

Art. 7. – La correspondance entre, d'une part, les épreuves et unités de l'examen organisé conformément à l'arrêté du 17 juillet 2012 modifié portant création du baccalauréat professionnel spécialité « Hygiène, propreté, stérilisation » et, d'autre part, les épreuves et unités de l'examen organisé conformément au présent arrêté est précisée en annexe VI du présent arrêté.

Toute note conservée selon les règles fixées aux articles D. 337-78 et D. 337-79 du code de l'éducation est ainsi reportée sur l'unité correspondante de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté.

Art. 8. – Le tableau figurant à l'annexe 1 de l'arrêté du 6 juin 2023 susvisé est ainsi complété :

- a) A la ligne relative au baccalauréat professionnel « Hygiène, propreté, stérilisation », il est inséré, dans la colonne intitulée « Dernière session d'examen », la mention suivante : « 2027 » ;
- b) Après la ligne relative au baccalauréat professionnel « Hygiène, propreté, stérilisation », il est inséré la ligne suivante :

«

Hygiène, propreté, stérilisation	13/12/2024	2028		C	5
----------------------------------	------------	------	--	---	---

».

Art. 9. – La première session d'examen de la spécialité « Hygiène, propreté, stérilisation » de baccalauréat professionnel, organisée conformément aux dispositions du présent arrêté, aura lieu en 2028.

Art. 10. – La dernière session d'examen de la spécialité « Hygiène, propreté, stérilisation » du baccalauréat professionnel organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 17 juillet 2012 modifié mentionné à l'article 7 aura lieu en 2027.

A l'issue de cette session qui s'achève le 31 décembre 2027, l'arrêté précité est abrogé.

Art. 11. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 13 décembre 2024.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale
de l'enseignement scolaire,
C. PASCAL

ANNEXE



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Baccalauréat professionnel

Spécialité « Hygiène, propreté, stérilisation »

SOMMAIRE

ANNEXE I	Présentation synthétique du référentiel du diplôme
ANNEXE II	Référentiel des activités professionnelles
ANNEXE III	Référentiel de compétences
	Compétences
	Savoirs associés
ANNEXE IV	Référentiel d'évaluation
	IV a Unités constitutives du diplôme
	IV b Règlement d'examen
	IV c Définition des épreuves
ANNEXE V	Périodes de formation en milieu professionnel
ANNEXE VI	Tableau de correspondance entre épreuves ou unités de l'ancien et du nouveau diplôme

ANNEXE I
Présentation synthétique du référentiel du diplôme
Baccalauréat professionnel spécialité « Hygiène, propreté, stérilisation »

TABLEAU DE SYNTHÈSE ACTIVITÉS – COMPÉTENCES – UNITÉS

Activités	Blocs de compétences	Unités
<p>Pôle 1 – Conduite d'activités de nettoyage, de désinfection et de stérilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'activités de nettoyage et de remise en état des surfaces - Mise en œuvre d'activités de bionettoyage des surfaces - Coordination d'activités de nettoyage, de bionettoyage et de remise en état des surfaces - Réalisation des étapes de retraitement des dispositifs médicaux à stériliser 	<p>Bloc n° 1 – Conduite des activités de nettoyage, de désinfection et de stérilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des activités de nettoyage et de remise en état des surfaces - Mettre en œuvre des activités de bionettoyage des surfaces - Coordonner des activités de nettoyage, de bionettoyage et de remise en état des surfaces - Mettre en œuvre les opérations de retraitement des dispositifs médicaux à stériliser, en assurant la traçabilité 	<p style="text-align: center;">Unité U 31</p> <p style="text-align: center;">Conduite des activités de nettoyage, de désinfection et de stérilisation</p>
<p>Pôle 2 – Contribution à la démarche qualité et à la maîtrise des risques professionnels dans le respect des enjeux sociaux et environnementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribution à la démarche de prévention des risques professionnels propres au secteur d'activité - Contrôle de ses activités et de celles d'une équipe dans le cadre de la démarche qualité - Participation au développement des compétences professionnelles des membres d'une équipe - Communication en situation professionnelle 	<p>Bloc n° 2 – Contribution à la démarche qualité et à la maîtrise des risques professionnels dans le respect des enjeux sociaux et environnementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la démarche de prévention des risques professionnels - Contrôler ses activités et celles d'une équipe dans le cadre de la démarche qualité - Participer, dans la limite de son niveau de responsabilité, au développement des compétences professionnelles des membres d'une équipe - Communiquer en situation professionnelle - Animer une équipe de nettoyage et de bionettoyage 	<p style="text-align: center;">Unité U 2</p> <p style="text-align: center;">Contribution à la démarche qualité et à la maîtrise des risques professionnels dans le respect des enjeux sociaux et environnementaux</p>

- Animation d'une équipe de nettoyage et de bionettoyage		
	<p>Bloc n° 3 – Mathématiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'approprier : rechercher, extraire et organiser l'information ; - analyser/raisonner : émettre des conjectures ; proposer, choisir, une méthode de résolution ; élaborer un algorithme ; - réaliser : mettre en œuvre une méthode de résolution, des algorithmes ; utiliser un modèle ; représenter ; calculer ; expérimenter ; faire une simulation ; - valider : critiquer un résultat, argumenter ; contrôler la vraisemblance d'une conjecture ; mener un raisonnement logique et établir une conclusion ; - communiquer : rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit à l'aide d'outils et d'un langage approprié, expliquer une démarche. 	<p>Unité U 11</p> <p>Mathématiques</p>
	<p>Bloc n° 4 – Physique-chimie</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'approprier : rechercher, extraire et organiser l'information ; - analyser/raisonner : formuler des hypothèses. Proposer, choisir une méthode de résolution ou un protocole expérimental ; - réaliser : mettre en œuvre une méthode de résolution, un protocole expérimental, utiliser un modèle, représenter, calculer, effectuer une simulation ; - valider : commenter un résultat, argumenter, contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, de la valeur d'une mesure ; - communiquer : rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit à l'aide d'outils et d'un langage appropriés, expliquer une démarche. 	<p>Unité U 12</p> <p>Physique-chimie</p>
	<p>Bloc n° 5 - Économie – gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> - comprendre et analyser une situation d'entreprise ; - exploiter et analyser des documents économiques, juridiques ou de gestion ; - justifier une réponse en sélectionnant le cas échéant des informations au sein d'un ou plusieurs documents ; - rédiger une réponse structurée à une problématique donnée en mobilisant les savoirs associés et le vocabulaire spécifique adéquat. 	<p>Unité U 32</p> <p>Économie - gestion</p>

	<p>Bloc n° 6 - Prévention-santé-environnement</p> <ul style="list-style-type: none">- mettre en œuvre une démarche d'analyse dans une situation donnée ;- expliquer un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, en lien avec la démarche de prévention ;- proposer une solution pour résoudre un problème ;- argumenter un choix ;- communiquer à l'écrit avec une syntaxe claire et un vocabulaire adapté.	<p>Unité U 33</p> <p>Prévention-santé-environnement</p>
--	---	---

	<p>Bloc n° 7 – Langue vivante</p> <p>Compétences de niveau B1+ du CECRL* :</p> <ul style="list-style-type: none"> - comprendre la langue orale ; - comprendre un document écrit ; - s'exprimer à l'écrit ; - s'exprimer à l'oral en continu ; - interagir à l'oral <p>dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle.</p>	<p>Unité U 4</p> <p>Langue vivante A</p>
	<p>Bloc n° 8 - Français</p> <ul style="list-style-type: none"> - maîtriser l'échange écrit : lire, analyser, écrire ; - adapter son expression écrite selon les situations et les destinataires ; - maîtriser la lecture et exercer son esprit critique ; - adapter sa lecture à la diversité des textes ; - mettre en perspective des connaissances et des expériences. 	<p>Unité U 51</p> <p>Français</p>
	<p>Bloc n° 9 - Histoire-géographie-enseignement moral et civique</p> <ul style="list-style-type: none"> - maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'approprier les notions, se repérer, contextualiser (HG) ; - s'approprier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier (HG) ; - construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC) ; - mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (HG-EMC) ; - mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC). 	<p>Unité U 52</p> <p>Histoire-géographie-enseignement moral et civique</p>

	<p>Bloc n° 10 - Arts appliqués et cultures artistiques</p> <p>Compétences d'investigation</p> <ul style="list-style-type: none"> - rechercher, identifier et collecter des ressources documentaires ; - sélectionner, classer et trier différentes informations ; - analyser, comparer des œuvres ou des produits et les situer dans leur contexte de création ; - établir des convergences entre différents domaines de création. <p>Compétences d'expérimentation</p> <ul style="list-style-type: none"> - respecter une demande et mettre en œuvre un cahier des charges simple ; - établir des propositions cohérentes en réponse à un problème posé et réinvestir les notions repérées dans des références. <p>Compétences de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - opérer un choix raisonné parmi des propositions et finaliser la proposition choisie. <p>Compétences de communication</p> <ul style="list-style-type: none"> - choisir des outils adaptés ; - établir un relevé, analyser et traduire graphiquement des références et des intentions ; - justifier en argumentant, structurer et présenter une communication graphique, écrite et/ou orale. 	<p style="text-align: center;">Unité U 6</p> <p style="text-align: center;">Arts appliqués et cultures artistiques</p>
	<p>Bloc n° 11 - Éducation physique et sportive</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer sa motricité ; - s'organiser pour apprendre et s'entraîner ; - exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter ; - construire durablement sa santé ; - accéder au patrimoine culturel sportif et artistique. 	<p style="text-align: center;">Unité U 7</p> <p style="text-align: center;">Éducation physique et sportive</p>

Le candidat peut choisir jusqu'à deux unités facultatives parmi celles proposées	
<p style="text-align: center;">Bloc facultatif Langue vivante <i>(compétences attendues selon la langue choisie)</i></p> <p style="text-align: center;">Langue vivante étrangère ou régionale</p> <p>Compétences de niveau B1+ du CECRL</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'exprimer à l'oral en continu ; - interagir à l'oral ; - comprendre un document écrit, dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle. <p style="text-align: center;">Langue des signes française</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'exprimer en continu en langue des signes française ; - interagir en langue des signes française ; - comprendre un document vidéo en langue des signes française, dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle. 	<p>Unité facultative</p> <p>Langue vivante étrangère, régionale ou langue des signes française</p>
<p style="text-align: center;">Bloc facultatif Mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger ; - caractériser le contexte professionnel étranger ; - réaliser partiellement une activité professionnelle, sous contrôle, dans un contexte professionnel étranger ; - comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou observées, à l'étranger et en France ; - se repérer dans un nouvel environnement ; - identifier des caractéristiques culturelles du contexte d'accueil. 	<p>Unité facultative</p> <p>Mobilité</p>

* Cadre européen commun de référence pour les langues

ANNEXE II
Référentiel des activités professionnelles
Baccalauréat professionnel spécialité «Hygiène, propreté, stérilisation»

1. Description du champ d'activités et cible professionnelle

1.1. Objectifs et contexte professionnel de la certification :

Le diplôme du baccalauréat professionnel spécialité « Hygiène, propreté, stérilisation » certifie des compétences que le ou la titulaire pourra mobiliser dans l'exercice de ses fonctions.

Dans tous les secteurs de la propreté, le ou la titulaire du baccalauréat « Hygiène, propreté, stérilisation » coordonne les activités d'une équipe œuvrante et anime cette équipe pour contribuer à la qualité des prestations.

Dans le secteur hospitalier, il ou elle contribue à la prévention des infections associées aux soins par :

- le maintien d'un environnement sain,
- la conduite de l'ensemble des étapes de retraitement des dispositifs médicaux à stériliser.

1.2. Secteurs d'activité économique et types d'entreprises :

Le ou la titulaire de la spécialité « Hygiène, propreté, stérilisation » du baccalauréat professionnel exerce ses activités principalement dans les secteurs de :

- la propreté : nettoyage et bionettoyage des équipements, des surfaces et des locaux,
- la stérilisation des instruments chirurgicaux et autres dispositifs médicaux réutilisables.

Il ou elle exerce ses activités principalement dans les structures publiques ou privées suivantes :

- entreprises de propreté,
- établissements de santé, médico-sociaux,
- entreprises ou services hospitaliers de stérilisation,
- commerces, bureaux, services administratifs,
- collectivités territoriales, établissements scolaires, sportifs et culturels,
- transports de personnes ferroviaires, aériens, routiers,
- sites industriels,
- entreprises à contraintes de contaminations biologiques et particulières telles que les industries alimentaires, pharmaceutiques, cosmétiques, nucléaires, électroniques,
- de l'hôtellerie restauration.

1.3. Activités visées et conditions générales d'exercice :

Le ou la titulaire du baccalauréat professionnel est expert(e) des techniques de nettoyage, de désinfection et de stérilisation.

Dans le secteur de la propreté, il ou elle organise des prestations dans le respect d'un cahier des charges, anime et contrôle le travail des équipes pour en assurer la qualité.

Dans le secteur de la stérilisation, il ou elle assure les différentes étapes du processus de retraitement des dispositifs médicaux à stériliser, en établissement de santé ou en industrie. Il ou elle travaille alors sous l'autorité technique d'un pharmacien, dans le respect du système de management de la qualité en vigueur.

Il ou elle est un(e) professionnel(le) responsable, prenant en compte de manière permanente dans son activité la qualité environnementale et la sécurité des usagers, des clients, des patients et des résidents. Il ou elle mobilise des compétences psycho-sociales dans l'exercice de ses différentes activités.

Le ou la titulaire du baccalauréat professionnel « Hygiène, propreté, stérilisation » est amené(e), en permanence et de manière transverse, à :

- respecter et faire respecter les réglementations et normes en vigueur,
- respecter et appliquer les documents qualité en vigueur,
- prévenir les risques professionnels,
- privilégier toute action en faveur de la transition écologique,

- intégrer, à son activité, et à son niveau, la politique responsabilité sociétale de l'entreprise,
- prendre en compte les évolutions technologiques et réglementaires,
- utiliser des outils numériques et des logiciels,
- mobiliser des aptitudes de communication et d'animation, à des fins professionnelles,
- développer des compétences relationnelles et de communication liées aux interactions avec les usagers et les collaborateurs y compris ceux en situation de handicap,
- faire preuve d'autonomie et de polyvalence, de rigueur et d'organisation.

Conformément à la législation en vigueur, l'élève, l'apprenti ou le stagiaire de formation continue doit satisfaire aux conditions de vaccination et aux exigences relatives à la prévention des risques professionnels selon la structure ou l'entreprise d'accueil et le secteur d'intervention.

1.4. Types d'emplois accessibles :

Il ou elle accède, en fonction du secteur d'activité, de la taille de l'organisation, de son expérience et des opportunités à plusieurs niveaux de responsabilité.

En primo insertion et selon les secteurs, les appellations les plus courantes des emplois relevant du champ professionnel, sont les suivantes :

- agent de stérilisation
- chef d'équipe œuvrant
- coordonnateur d'équipe de bionettoyage.

Les emplois accessibles correspondent aux codes ROME ou code métier suivants :

- K2203 : Management et inspection en propreté de locaux
- K2204 : Nettoyage de locaux
- J1301 : Agent/agente de stérilisation

1.5. Perspectives :

Dans le cadre de son évolution professionnelle, le ou la titulaire de la spécialité « Hygiène, propreté, stérilisation » du baccalauréat professionnel peut accéder aux emplois suivants :

- référent de production ou chef de production en stérilisation,
- chef de site(s).

Le ou la titulaire de la spécialité « Hygiène, propreté, stérilisation » du baccalauréat professionnel, peut, selon son projet professionnel, avoir accès, en formation initiale, en formation continue, ou par validation des acquis de l'expérience, à des parcours menant à :

- un autre diplôme de niveau 4, tel que le Diplôme d'Etat d'aide-soignant ;
- un diplôme de niveau 5, tels que le Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques (DEUST) de préparateur technicien en pharmacie ou le Brevet de Technicien Supérieur Métiers des services à l'environnement, pour accéder à des postes à responsabilités managériales, puis à
- un diplôme de niveau 6, tels que le Diplôme d'Etat d'Infirmier, la licence professionnelle de préparateur en pharmacie
hospitalière.

2. Description des activités et tâches professionnelles

Les activités du titulaire de la spécialité « Hygiène, propreté, stérilisation » de baccalauréat professionnel peuvent être regroupées en deux pôles :

- Pôle 1 : Conduite d'activités de nettoyage, de désinfection et de stérilisation
- Pôle 2 : Contribution à la démarche qualité et à la maîtrise des risques dans le respect des enjeux sociaux et environnementaux

2.1. Tableau des activités et tâches professionnelles :

Pôle 1 – Conduite d'activités de nettoyage, de désinfection et de stérilisation	
Activités	Tâches
A1.1 – Mise en œuvre d'activités de nettoyage et de remise en état des surfaces	Préparation de l'intervention en fonction du contexte de travail
	Réalisation des techniques professionnelles manuelles et mécanisées
	Mise en ordre des locaux conformément à la commande ou à l'état initial
	Entretien courant du matériel
	Rangement des matériels et consommables
A1.2 – Mise en œuvre d'activités de bionettoyage des surfaces	Préparation des matériels, produits et autres consommables
	Ordonnancement de l'intervention dans le respect du protocole
	Réalisation des techniques de bionettoyage
	Renseignement des fiches de traçabilité
	Tri du matériel textile utilisé
	Préparation du matériel en vue de son réemploi
A1.3 - Coordination d'activités de nettoyage, de bionettoyage et de remise en état des surfaces	Analyse des éléments du contexte
	Organisation des activités de l'équipe
	Supervision du déroulement de l'activité de l'équipe
A1.4 - Réalisation des étapes de retraitement des dispositifs médicaux à stériliser	Mise en œuvre du processus de retraitement des dispositifs médicaux : nettoyage, reconstitution, conditionnement et stérilisation dans le respect des documents qualité
	Réalisation des opérations de contrôle, de traçabilité et d'archivage
	Repérage des non conformités et déclenchement d'un processus correctif
	Gestion des approvisionnements au poste de travail
	Participation à la gestion des consommables et des dispositifs médicaux
	Gestion des déchets des activités de stérilisation

Pôle 2 – Contribution à la démarche qualité et à la maîtrise des risques professionnels dans le respect des enjeux sociaux et environnementaux	
Activités	Tâches
A2.1 – Contribution à la démarche de prévention des risques professionnels propres au secteur d'activité	Analyse de situations de travail
	Proposition de mesures de prévention aux acteurs de prévention interne
	Mise en application des mesures de prévention
	Contribution au choix de nouveaux matériels et équipements dans un but de prévention
A2.2 - Contrôle de ses activités et de celles d'une équipe dans le cadre de la démarche qualité	Evaluation de la qualité et des résultats des activités réalisées
	Gestion des non conformités
	Enregistrement des activités et des résultats
A2.3 – Participation au développement des compétences professionnelles des membres d'une équipe	Contribution à l'identification des compétences et qualifications requises
	Contribution à l'évaluation des compétences des agents
	Identification des besoins de formation des agents
	Formation technique des agents
A2.4 - Communication en situation professionnelle	Entretien des relations fonctionnelles et hiérarchiques
	Entretien de la relation clients et usagers
	Entretien de la relation avec les interlocuteurs externes
A2.5 Animation d'une équipe de nettoyage et bionettoyage	Conduite de temps de concertation
	Accueil des nouveaux arrivants
	Gestion des différends

2.2. Conditions d'exercice des activités :

Pôle 1 – Conduite d'activités de nettoyage, de désinfection et de stérilisation	
A1.1 - Mise en œuvre d'activités de nettoyage et de remise en état des surfaces	
Tâches	
T1	Préparation de l'intervention en fonction du contexte de travail
T2	Réalisation des techniques professionnelles manuelles et mécanisées
T3	Mise en ordre des locaux conformément à la commande ou à l'état initial
T4	Entretien courant du matériel
T5	Rangement des matériels et consommables
Conditions de réalisation	
Ressources : <ul style="list-style-type: none"> • Tous types de locaux et de revêtements • Tenue professionnelle • Plan de prévention • Moyens de prévention des risques professionnels • Matériels et produits professionnels en privilégiant des produits respectueux de l'environnement • Cahier des charges, procédures, protocoles, ou tout autre document préparatoire à l'activité • Fiches de postes • Fiches techniques des matériels, produits et supports à entretenir • Fiches de données de sécurité • Logiciels professionnels 	
Résultats attendus	
<ul style="list-style-type: none"> • État des lieux correctement réalisé et pris en compte • Tenue de travail adaptée à la situation professionnelle • Justification des choix des procédures et protocoles, selon le cahier des charges et les contraintes liées à la zone d'intervention • Procédures et protocoles respectés • Coactivité prise en compte • Ecogestes mis en œuvre • Techniques maîtrisées • Résultat conforme à la commande ou au cahier des charges • Temps alloué respecté • Autocontrôle effectif • Espaces aménagés conformément à la demande ou remis en ordre conformément à l'état initial • Déchets gérés selon les procédures en vigueur • Gestion optimisée des consommables et matériels • Maintenance de 1^{er} niveau du matériel effective ou signalement de dysfonctionnements • Rangement des matériels et consommables conformément à l'organisation en vigueur • Attitude prosociale 	

A1.2 - Mise en œuvre d'activités de bionettoyage des surfaces**Tâches**

T1	Préparation des matériels, produits et autres consommables
T2	Ordonnancement de l'intervention dans le respect du protocole
T3	Réalisation des techniques de bionettoyage
T4	Renseignement des fiches de traçabilité
T5	Tri du matériel textile utilisé
T6	Préparation du matériel en vue de son réemploi

Conditions de réalisation**Ressources :**

- Tous types de locaux et de revêtements
- Tenue professionnelle
- Plan de prévention
- Moyens de prévention des risques professionnels
- Matériels et produits professionnels en privilégiant des produits respectueux de l'environnement
- Cahier des charges, procédures, protocoles, ou tout autre document préparatoire à l'activité
- Fiches de postes
- Fiches techniques des matériels, produits et supports à entretenir
- Fiches de données de sécurité
- Logiciels professionnels

Résultats attendus

- Tenue de travail adaptée à la situation professionnelle
- Justification des choix des procédures et protocoles, selon le cahier des charges et les contraintes liées à la zone d'intervention
- Procédures et protocoles respectés
- Coactivité prise en compte
- Ecogestes mis en œuvre
- Techniques maîtrisées
- Temps alloué respecté
- Autocontrôle effectif
- Résultat conforme
- Supports de traçabilité renseignés
- Déchets gérés selon les procédures en vigueur
- Signalement de dysfonctionnements
- Matériel textile trié et rangé dans le respect de la procédure
- Matériel prêt pour une réutilisation ultérieure
- Attitude prosociale

A1.3 – Coordination d'activités de nettoyage, de bionettoyage et de remise en état des surfaces	
Tâches	
T1	Analyse des éléments du contexte
T2	Organisation des activités de l'équipe
T3	Supervision du déroulement de l'activité de l'équipe
Conditions de réalisation	
Moyens et ressources : <ul style="list-style-type: none">• Cahier des charges, procédures, protocoles• Fiches techniques, fiches sécurité• Organigramme, liste et qualification des personnels• Normes, réglementations conventions• Outils informatiques• Contraintes d'exploitation, économiques, humaines• Gestion prévisionnelle des flux• Plannings• Plans des locaux• Fiches de liaison• Bon de commandes• Logiciel de planification, de suivi et de traçabilité	
Résultats attendus	
<ul style="list-style-type: none">• Repérage exact des attentes et des exigences du secteur d'activité• Recueil pertinent de toutes les données et informations utiles à l'organisation• Hiérarchisation des activités• Prise en compte de la coactivité et de la cobotique• Contrôle de la mise en œuvre de mesures de prévention des risques professionnels adaptées• Sélection appropriée de méthodes, de techniques, de matériels, de produits prenant en compte la transition écologique• Prise en compte judicieuse des compétences dans l'attribution des postes de travail• Respect des ressources allouées• Réaction adaptée à une situation imprévue• Mobilisation de ressources adaptées en cas de besoin• Argumentation pertinente de la proposition d'organisation	

A1.4 – Réalisation des étapes de retraitement des dispositifs médicaux à stériliser	
Tâches	
T1	Mise en œuvre du processus de retraitement des dispositifs médicaux : nettoyage, reconstitution, conditionnement et stérilisation dans le respect des documents qualité
T2	Réalisation des opérations de contrôle, de traçabilité et d'archivage
T3	Repérage des non conformités et déclenchement d'un processus correctif
T4	Gestion des approvisionnements au poste de travail
T5	Participation à la gestion des consommables et des dispositifs médicaux
T6	Gestion des déchets des activités de stérilisation
Conditions de réalisation	
<p>Moyens et ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenues professionnelles • Documents qualité, fiches de postes, fiches techniques et fiches de données de sécurité ou tout autre document nécessaire à l'activité • Plateaux techniques et équipements conformes à la réglementation et aux recommandations en vigueur • Dispositifs médicaux en composition et individuels • Matériels, produits et consommables professionnels en privilégiant des produits respectueux de l'environnement • Base de données des dispositifs médicaux • Logiciels métier • Supports de traçabilité manuscrits et informatiques 	
Résultats attendus	
<ul style="list-style-type: none"> • Tenue de travail adaptée à la situation professionnelle • Règles d'hygiène, de sécurité, d'aménagement du poste de travail respectées • Prise en compte des contraintes liées aux différentes zones d'intervention • Gestion des flux • Documents de liaison correctement analysés • Documents qualité respectés • Techniques de traitement des dispositifs médicaux maîtrisées et mises en œuvre • Coactivité prise en compte • Temps alloué respecté • Ecogestes mis en œuvre • Autocontrôle effectif • Interprétation et enregistrement des contrôles dans le dossier de traçabilité • Validation de l'opération et renseignement des documents de traçabilité • Poste de travail remis en ordre conformément à l'état initial • Gestion optimisée des consommables et des produits • Déchets gérés selon les procédures en vigueur • Maintenance de 1^{er} niveau des équipements • Identification correcte des non-conformités et réactions adaptées • Réaction adaptée aux situations imprévues, au stress, aux procédures dégradées et aux situations sanitaires exceptionnelles • Communication efficace, respectueuse et professionnelle • Attitude prosociale 	

Pôle 2 – Contribution à la démarche qualité et à la maîtrise des risques professionnels dans le respect des enjeux sociaux et environnementaux

A2.1 – Contribution à la démarche de prévention des risques professionnels propres au secteur d'activité

Tâches

T1	Analyse de situations de travail
T2	Proposition de mesures de prévention aux acteurs de prévention interne
T3	Mise en application des mesures de prévention
T4	Contribution au choix de nouveaux matériels et équipements dans un but de prévention

Conditions de réalisation

Moyens et ressources :

- Tous moyens et outils de communication
- Plan de prévention
- Plan de formation
- Document unique d'évaluation des risques professionnels
- Outils d'analyse des risques professionnels
- Ressources humaines compétentes en matière de prévention des risques professionnels
- Fiches techniques et fiches de données de sécurité

Résultats attendus

- Repérage des risques encourus dans les situations de travail
- Proposition de mesures de préventions adaptées
- Communication efficace avec les acteurs de prévention en interne
- Participation à la mise en application des mesures de prévention
- Attitude responsable et proactive en matière de prévention des risques professionnels

A2.2 - Contrôle de ses activités et de celles d'une équipe dans le cadre de la démarche qualité

Tâches

T1	Evaluation de la qualité et des résultats des activités réalisées
T2	Gestion des non conformités
T3	Enregistrement des activités et des résultats

Conditions de réalisation

Moyens et ressources :

- Procédures, protocoles, ou autres documents qualité
- Planning des opérations
- Plans de nettoyage
- Cahier des charges, normes, critères de qualité
- Fiches de postes
- Fiche de non-conformité
- Fiche d'action corrective
- Fiche d'audit
- Outils de contrôles

<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'échantillonnage • Relevés d'observations • Outils informatiques et logiciels • Outils d'analyse • Documents d'enregistrement, de traçabilité
Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> • Vérification du respect des procédures, des techniques, des documents qualité, des circuits, du planning, de la coactivité, du cahier des charges • Vérification de la conformité des techniques mises en œuvre et des produits choisis au regard des normes d'efficacité et de sécurité en vigueur • Vérification de l'application des règles d'hygiène et de sécurité • Vérification de la mise en œuvre des écogestes • Remédiation pertinente en cours d'activité • Choix pertinent des méthodes de contrôle et d'autocontrôle • Mise en œuvre rigoureuse de méthodes de contrôle de la qualité • Identification et appréciation des critères de qualité • Traitement exhaustif des données recueillies • Propositions pertinentes de solutions correctives • Enregistrement rigoureux des résultats des contrôles qualité • Contribution adaptée à l'archivage des enregistrements des contrôles

A2-3 – Participation au développement des compétences professionnelles des membres d'une équipe	
Tâches	
T1	Contribution à l'identification des compétences et qualifications requises
T2	Contribution à l'évaluation des compétences des agents
T3	Identification des besoins de formation des agents
T4	Formation technique des agents
Conditions de réalisation	
Moyens et ressources : <ul style="list-style-type: none"> • Tous moyens et outils de communication • Organigrammes hiérarchiques et fonctionnels • Fiches de postes • Charte qualité, politique de responsabilité sociétale de l'entreprise • Outils de création graphique • Outils ou réseaux de communication • Livret de stage, livret de formation 	
Résultats attendus	
<ul style="list-style-type: none"> • Proposition d'actions de formation favorisant le développement des compétences professionnelles des personnels • Prise en charge adaptée d'un nouvel arrivant ou d'un stagiaire • Posture professionnelle adaptée à la situation et à son interlocuteur • Production et transmission de messages clairs et appropriés • Comportement prosocial • Prise en compte des particularités individuelles notamment des situations de handicap 	

A2-4 - Communication en situation professionnelle	
Tâches	
T1	Entretien des relations fonctionnelles et hiérarchiques
T2	Entretien de la relation clients et usagers
T3	Entretien de la relation avec les interlocuteurs externes
Conditions de réalisation	
Moyens et ressources : <ul style="list-style-type: none"> • Tous moyens et outils de communication • Organigrammes hiérarchiques et fonctionnels • Charte qualité, politique RSE de responsabilité sociétale de l'entreprise • Liste de partenaires • Liste de sous-traitants • Liste de fournisseurs • Fiche d'audit • Fiches de réclamation • Outils de création graphique • Outils et réseaux de communication 	
Résultats attendus	
<ul style="list-style-type: none"> • Choix pertinent des informations recueillies et transmises en fonction des situations professionnelles • Choix pertinent des personnes ressources internes ou externes à l'entreprise • Explication de documents techniques ou d'organisation • Exploitation de sites internet et revues spécialisés • Extraction pertinente des données au regard de l'activité professionnelle • Planification pertinente des temps de concertation avec l'équipe • Animation des temps de concertation tenant compte des objectifs à atteindre et des contraintes • Posture professionnelle adaptée à la situation et à son interlocuteur • Production et transmission de messages clairs et appropriés • Relations adaptées avec la hiérarchie : respect des directives, rapports d'activité efficaces • Renseignement rigoureux de documents professionnels • Comportement prosocial 	

A2-5 – Animation d'une équipe de nettoyage et de bionettoyage	
Tâches	
T1	Conduite de temps de concertation
T2	Accueil de nouveaux arrivants
T3	Gestion des différends
Conditions de réalisation	
Moyens et ressources : <ul style="list-style-type: none"> • Différentes méthodes d'animation • Outils de planification • Documents techniques et d'organisation • Moyens et outils de communication • Protocole d'accueil • Réglementation en cours et législation du travail 	

Résultats attendus

- Identification proactive des problèmes
- Analyse des problématiques identifiées
- Prise en compte et traitement des différends dans la limite de ses compétences
- Choix du thème de la concertation pertinente
- Définition d'objectifs précis
- Choix pertinent des informations recueillies et transmises
- Création (ou utilisation) de supports visuels
- Transmission d'information claires et appropriées
- Mise en application d'un protocole d'accueil d'un nouvel arrivant
- Posture professionnelle adaptée à la situation
- Prise en compte des particularités individuelles notamment des situations de handicap

ANNEXE III
Référentiel de compétences
Baccalauréat professionnel spécialité « Hygiène, propreté, stérilisation »

Blocs de compétences	Compétences	
BLOC 1 Conduite des activités de nettoyage, de désinfection et de stérilisation	C1.1	Mettre en œuvre des activités de nettoyage et de remise en état des surfaces
	C1.2	Mettre en œuvre des activités de bionettoyage des surfaces
	C1.3	Coordonner des activités de nettoyage, bionettoyage et de remise en état des surfaces
	C1.4	Mettre en œuvre les opérations de retraitement des dispositifs médicaux à stériliser, en assurant la traçabilité
BLOC 2 Contribution à la démarche qualité et à la maîtrise des risques professionnels dans le respect des enjeux sociaux et environnementaux	C2.1	Contribuer à la démarche de prévention des risques professionnels
	C2.2	Contrôler ses activités et celles d'une équipe dans le cadre de la démarche qualité
	C2.3	Participer, dans la limite de son niveau de responsabilité, au développement des compétences professionnelles des membres d'une équipe
	C2.4	Communiquer en situation professionnelle
	C2.5	Animer une équipe de nettoyage et de bionettoyage

BLOC 1 : Conduite des activités de nettoyage, de désinfection et de stérilisation

Compétences	Indicateurs d'évaluation
C1.1 Mettre en œuvre des activités de nettoyage et de remise en état des surfaces	Préparation de l'intervention en fonction du contexte de travail : <ul style="list-style-type: none"> - réalisation d'un état des lieux - choix pertinent des matériels, produits et consommables - sécurisation de la zone d'intervention
	Maîtrise de techniques professionnelles manuelles et mécanisées d'entretien courant
	Maîtrise de techniques professionnelles manuelles et mécanisées de remise en état
	Mise en ordre des locaux conformément à la commande ou à l'état initial
	Tri et entretien courant du matériel selon ses caractéristiques
	Signalement des dysfonctionnements nécessitant une intervention
	Rangement des matériels et consommables dans le respect des règles de sécurité et d'organisation
C1.2 Mettre en œuvre des activités de bionettoyage des surfaces	Préparation des matériels, des produits et autres consommables dans le respect de la méthode prescrite, du niveau de risque de la zone d'intervention et de la situation
	Ordonnancement de l'intervention dans le respect du protocole
	Maîtrise de techniques de bionettoyage manuelles et mécanisées

	Renseignement précis des fiches de traçabilité
	Tri du matériel textile utilisé dans le respect de la procédure
	Préparation du matériel en vue de son réemploi
C1.3 Coordonner des activités de nettoyage, de désinfection et de remise en état des surfaces	Analyse de la demande, des ressources humaines et matérielles, des contraintes, en vue de la mise en œuvre par l'équipe
	Prise en compte des particularités des membres de l'équipe, notamment des personnes en situation de handicap
	Organisation des activités de l'équipe adaptée au contexte : <ul style="list-style-type: none"> - planification des opérations - détermination des techniques à mettre en œuvre - choix des produits et de leur conditionnement - répartition des activités auprès des membres de l'équipe - renforcement de l'équipe en cas de besoin
	Attribution des tâches aux membres de l'équipe en fonction des profils et qualification
	Supervision efficace du déroulement de l'activité des membres de l'équipe par la vérification des écarts entre travail prescrit et travail réel
	Remédiation en cours d'activité en fonction des écarts
C1.4 Mettre en œuvre les opérations de retraitement des dispositifs médicaux à stériliser, en assurant la traçabilité	Organisation de l'espace de travail en fonction de l'étape du processus de stérilisation
	Respect des documents qualité dans la mise en œuvre des opérations de retraitement
	Maîtrise des techniques en zone de lavage : <ul style="list-style-type: none"> - réception, tri, contrôle et orientation vers la technique de nettoyage adaptée - conduite de la technique de pré-lavage et de nettoyage adaptée
	Maîtrise des techniques en zone de conditionnement : <ul style="list-style-type: none"> - déchargement des laveurs : contrôle des cycles de lavage et des dispositifs médicaux, - séchage complémentaire si besoin - reconstitution : contrôle, remontage et regroupement des dispositifs médicaux - conditionnement adapté au dispositif médical et au type de stérilisateur - stérilisation : chargement du stérilisateur adapté et selon les préconisations en vigueur, sélection du cycle adapté à la charge et lancement
	Maîtrise des opérations en zone de déchargement des stérilisateurs : <ul style="list-style-type: none"> - contrôle des paramètres du cycle de stérilisation - contrôle de la charge - étiquetage
	Stockage de dispositifs médicaux
	Distribution de dispositifs médicaux stériles dans le respect des consignes et des circuits
	Contrôle de la fonctionnalité des équipements de lavage, des thermosoudeuses, des stérilisateurs et autres équipements
	Réalisation des enregistrements à chaque étape du processus de stérilisation en vue de la traçabilité
	Contrôle rigoureux et enregistrement des paramètres de l'environnement de travail

Savoirs	Limites de savoirs
S1.1. Technologie Appliquée	
S1.1.1. Concepts généraux	
Concepts : - de propreté - de nettoyage - de bionettoyage - d'hygiène - de désinfection - de stérilisation - d'état stérile - d'asepsie - d'antisepsie	Objectifs Spécificités
Salissures et dégradations	Caractéristiques des salissures Origines et caractéristiques des dégradations
Déchets	Classification, caractéristiques Tri, collecte et traitement Impacts de l'activité sur la production de déchets
Cercle de Sinner	Paramètres et interdépendance
Etat des lieux	Objectifs Méthode
Documents professionnels	Caractéristiques Rôles
S1.1.2. Technologie appliquée au secteur de la propreté et du bionettoyage	
Technologie appliquée aux méthodes d'entretien courant manuel	Pour chaque méthode : - produits et autres consommables utilisés : caractéristiques, modes d'action, type de conditionnement, dosage, précautions d'emploi, étiquetage, stockage et conservation - matériels utilisés : fonction globale, principe de fonctionnement, règles d'utilisation et de sécurité - matériaux : classification, caractéristiques, modalités et précautions d'entretien - techniques professionnelles : objectifs, avantages, inconvénients, précautions, coactivité, cobotique - écogestes et impacts sur la transition écologique
Technologie appliquée aux méthodes d'entretien courant mécanisé	
Technologie appliquée aux méthodes de remise en état	
Technologie appliquée aux méthodes de bionettoyage et d'entretien des zones à risques	
S1.1.3. Technologie appliquée au secteur de la stérilisation	
Dispositifs médicaux réutilisables et à usage unique	Caractéristiques Classification Identification et rôles Compositions de dispositifs médicaux Modes de traitement
Cycle de retraitement des dispositifs médicaux réutilisables : - Prétraitement - Collecte transport - Réception, tri - Prénettoyage, nettoyage manuel et mécanique - Recomposition	Étapes du cycle Pour chaque étape du cycle : - objectifs - méthodes, règles et procédures appliquées - matériel et accessoires : fonction, principe de fonctionnement, caractéristiques, mode d'action, - produits et eaux : propriétés et mode d'action - opérations de contrôle - critères de réussite

<ul style="list-style-type: none"> - Conditionnement - Stérilisation - Libération des charges - Stockage - Distribution 	<ul style="list-style-type: none"> - conduite à tenir en cas de non-conformité Traitements spécifiques et cas particuliers Composition, réglementation et durée de conservation du dossier de stérilisation
Organisation du service de stérilisation	<ul style="list-style-type: none"> Caractéristiques des locaux Principe de la marche en avant Habilitations et responsabilités Centrales de traitement de l'air et de l'eau
S1.2. Sciences appliquées aux activités professionnelles	
S1.2.1. Biologie appliquée	
Immunité, vaccination	<ul style="list-style-type: none"> Principe et intérêt de la vaccination et de ses rappels Obligations vaccinales des professionnels
Culture médicale	Interventions chirurgicales les plus courantes et pathologies associées
S1.2.2. Microbiologie appliquée	
Agents biologiques	<ul style="list-style-type: none"> Caractéristiques Mode de propagation Conditions favorisant la prolifération Pouvoir pathogène et infections associées Microbiote Biofilm
<ul style="list-style-type: none"> Infections associées aux soins Toxi-infections alimentaires Epidémie 	<ul style="list-style-type: none"> Caractéristiques Facteurs favorisants Précautions standards et complémentaires Moyens de prévention
S1.3. Environnement professionnel	
Secteurs professionnels	<ul style="list-style-type: none"> Principaux secteurs professionnels d'activité Externalisation/internalisation Conventions collectives et classifications du personnel
Zones à risque	<ul style="list-style-type: none"> Classification Tenue professionnelle
Zone à atmosphère contrôlée	<ul style="list-style-type: none"> Spécificités d'usage Contamination particulière Règles comportementales et d'approvisionnement Paramètres physiques des locaux : température, hygrométrie, pression
Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> Qualifications et compétences des personnels Types de handicap, besoins particuliers et adaptations

BLOC 2 : Contribution à la démarche qualité et à la maîtrise des risques professionnels dans le respect des enjeux sociaux et environnementaux

Compétences	Indicateurs d'évaluation
C2.1 Contribuer à la démarche de prévention des risques professionnels	Analyse des situations de travail dans le cadre de son activité professionnelle : <ul style="list-style-type: none"> - identification des principaux risques inhérents à la situation professionnelle - identification des atteintes potentielles à la santé les plus prégnantes
	Proposition de mesures de prévention aux acteurs de prévention interne : <ul style="list-style-type: none"> - identification de l'ensemble des acteurs de prévention interne à l'entreprise - proposition de mesures de prévention pertinentes au regard des risques encourus - hiérarchisation des mesures proposées
	Mise en application des mesures de prévention : <ul style="list-style-type: none"> - application des mesures de prévention en vigueur dans l'entreprise - évaluation des effets des mesures de prévention sur l'activité à des fins d'amélioration
	Contribution au choix de matériels et équipements dans un but de prévention en prenant en compte les évolutions technologiques
	Prise en compte des particularités des personnels, notamment en situation de handicap
C2.2 Contrôler ses activités et celles d'une équipe dans le cadre de la démarche qualité	Évaluation objective de la qualité de ses activités et des activités réalisées par l'équipe dans le respect des méthodes et procédures
	Mise en œuvre d'actions correctives des non-conformités dans la limite de son niveau de responsabilité ou des indications reçues
	Enregistrement et archivage des activités et des résultats
C2.3 Participer, dans la limite de son niveau de responsabilité, au développement des compétences professionnelles des membres d'une équipe	Identification des compétences et qualifications requises au poste de travail
	Évaluation des compétences des agents
	Identification des besoins de formation des agents
	Formation technique des agents en fonction de leur niveau de qualification et de leurs particularités
C2.4 Communiquer en situation professionnelle	Traitements d'informations de manière adaptée
	Transmission d'informations utiles dans le respect des liens fonctionnels et hiérarchiques
	Entretien de la relation clients et usagers dans la limite de ses prérogatives
C2.5 Animer une équipe de nettoyage et de bionettoyage	Prise en compte des particularités individuelles, notamment des personnels en situation de handicap
	Conduite efficace de temps de concertation en réponse à un besoin
	Gestion, à son niveau, des différends au sein d'une équipe
	Organisation de l'accueil et de l'intégration des nouveaux membres de l'équipe

SAVOIRS ASSOCIES - BLOC 2

Savoirs	Limites de savoirs
S2.1. Prévention des risques professionnels	
Se référer au programme de Prévention Santé Environnement du baccalauréat professionnel et prendre en compte les préconisations liées aux activités dans les différents secteurs.	
S2.2. Animation d'une équipe et communication professionnelle	
Formes de communication	Communication verbale, non-verbale Communication directe, indirecte Communication écrite, visuelle
Techniques d'animation d'équipe	Registres de langage Rédaction de messages professionnels Chaîne de responsabilité et hiérarchie
Différends et conflits	Sources de différends et conflits Méthodes de prévention Pistes de résolution Limites d'intervention et personnes relais
S2.3. Démarche qualité	
La politique RSE	Enjeux environnementaux sociaux et sociétaux de la politique RSE Cadre réglementaire de la RSE
Cadre réglementaire	Législation du travail : - Travaux réglementés - Convention collective - Législation relative à l'emploi des travailleurs handicapés
La démarche qualité	Objectifs Principes de la démarche
Les méthodes de contrôle de la qualité	Principe Critères de qualité

ANNEXE IV
Référentiel d'évaluation
Baccalauréat professionnel spécialité « Hygiène, propreté, stérilisation »

IV a
Unités constitutives du diplôme
Baccalauréat professionnel spécialité « Hygiène, propreté, stérilisation »

UNITÉ U 11 – Mathématiques

Pour la classe de 2^{nde}, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de mathématiques de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel (B.O. spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Pour les classes de 1^{ère} et de terminale, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 03 février 2020 fixant le programme d'enseignement de mathématiques des classes de première et terminale préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 1 du 6 février 2020).

La spécialité «Hygiène, propreté, stérilisation» de baccalauréat professionnel est rattachée au groupement C.

UNITÉ U 12 – Physique-chimie

Pour la classe de 2^{nde}, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de physique-chimie de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel (B.O. spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Pour les classes de 1^{ère} et de terminale, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 03 février 2020 fixant le programme d'enseignement de physique-chimie des classes de première et terminale préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 1 du 6 février 2020).

La spécialité « Hygiène, propreté, stérilisation » de baccalauréat professionnel est rattachée au groupement 5.

Unités professionnelles

	Unités	Compétences
U 2	Contribution à la démarche qualité et à la maîtrise des risques professionnels dans le respect des enjeux sociaux et environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la démarche de prévention des risques professionnels - Contrôler ses activités et celles d'une équipe dans le cadre de la démarche qualité - Participer, dans la limite de son niveau de responsabilité, au développement des compétences professionnelles des membres d'une équipe - Communiquer en situation professionnelle - Animer une équipe de nettoyage et de bionettoyage
U 31	Conduite des activités de nettoyage, de désinfection et de stérilisation	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des activités de nettoyage et de remise en état des surfaces - Mettre en œuvre des activités de bionettoyage des surfaces - Coordonner des activités de nettoyage, de bionettoyage et de remise en état des surfaces - Mettre en œuvre les opérations de retraitement des dispositifs médicaux à stériliser, en assurant la traçabilité

UNITÉ U 32 – Economie-Gestion

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'économie-gestion des classes préparant au baccalauréat professionnel (B.O. spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ U 33 – Prévention-Santé-Environnement

Pour la classe de 2^{nde}, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de prévention santé environnement de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel (B.O. spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Pour les classes de 1^{ère} et de terminale, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 03 février 2020 fixant le programme d'enseignement de prévention-santé-environnement des classes de première et terminale préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 1 du 6 février 2020).

UNITÉ U 4 – Langue vivante

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (B.O. spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ U 51 – Français

Pour la classe de 2^{nde}, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de français de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel (B.O. spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Pour les classes de 1^{ère} et de terminale, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 03 février 2020 fixant le programme d'enseignement de français des classes de première et terminale préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 1 du 6 février 2020).

UNITÉ U 52 – Histoire-géographie et enseignement moral et civique

Histoire-géographie

Pour la classe de 2^{nde}, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'histoire-géographie de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel (B.O. spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Pour les classes de 1^{ère} et de terminale, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 03 février 2020 fixant le programme d'enseignement d'histoire-géographie des classes de première et terminale préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 1 du 6 février 2020).

Enseignement moral et civique

Pour la classe de 2^{nde}, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement moral et civique de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel (B.O. spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Pour les classes de 1^{ère} et de terminale, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 03 février 2020 fixant le programme d'enseignement moral et civique des classes de première et terminale préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 1 du 6 février 2020).

UNITÉ U 6 – Arts appliqués et cultures artistiques

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques des classes préparant au baccalauréat professionnel (B.O. spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ U 7 – Education physique et sportive

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'éducation physique et sportive des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (B.O. spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉS FACULTATIVES UF1 et UF2

Les candidats peuvent choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles et donc une ou deux épreuves facultatives parmi les choix possibles :

(UF1 – épreuve EF1)
(UF2 – épreuve EF2)

Unité facultative de langue vivante étrangère, régionale ou des signes française

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (B.O. spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 juin 2009 fixant le programme de l'enseignement de la langue des signes française au lycée d'enseignement général et technologique et au lycée professionnel (BO n°29 du 16 juillet 2009).

Unité facultative de mobilité

Les compétences constitutives de l'unité facultative de mobilité sont définies par l'arrêté du 30 août 2019 portant création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro dans les diplômes du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet des métiers d'art (BO n° 35 du 26 septembre 2019).

IV b
Règlement d'examen
Baccalauréat professionnel spécialité « Hygiène, propreté, stérilisation »

Baccalauréat Professionnel Spécialité « Hygiène, propreté, stérilisation »			Origine des candidats				
			<ul style="list-style-type: none"> - élèves dans un établissement public ou privé sous contrat ; - apprentis dans un CFA porté par un EPLE, GRETA ou GIP-FCIP assurant toute la formation ; - apprentis dans un CFA habilité au CCF ; - stagiaires de la formation professionnelle continue dans un établissement public. 	<ul style="list-style-type: none"> - élèves dans un établissement privé hors contrat ; - apprentis dans un CFA non habilité au CCF ; - stagiaires de la formation professionnelle continue en établissement privé ; - candidats de l'enseignement à distance ; - candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> Stagiaires de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité au CCF intégral. 		
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode
E1 - Épreuve scientifique et technique		3					
Sous-épreuve E 11 : Mathématiques	U 11	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF
Sous-épreuve E 12 : Physique-chimie	U 12	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF
E2 – Contribution à la démarche qualité et à la maîtrise des risques professionnels dans le respect des enjeux sociaux et environnementaux	U 2	6	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF
E3 - Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		12					
Sous-épreuve E31 - Conduite d'activités de nettoyage, de désinfection et de stérilisation	U 31	10	CCF		Ponctuel pratique et oral	5h	CCF
Sous-épreuve E32 : Économie – gestion	U 32	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
Sous-épreuve E33 : Prévention santé environnement	U 33	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
E4 - Épreuve de langue vivante	U 4	2	CCF		Ponctuel écrit et oral	1h +10 min	CCF
E5 - Épreuve de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique		5					
Sous-épreuve E51 : Français	U 51	2,5	Ponctuel écrit	3h00	Ponctuel écrit	3h00	CCF
Sous-épreuve E52 : Histoire-géographie et enseignement moral et civique	U 52	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF
E6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U 6	1	CCF		Ponctuel écrit	2h00	CCF
E7 - Épreuve d'éducation physique et sportive	U 7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF
Épreuves facultatives (1)							
EF1							
EF2							
<p>(1) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.</p> <p><i>S'agissant de l'évaluation du projet, présenté uniquement par les candidats scolaires des établissements d'enseignement public et privé (sous ou hors contrat) et les candidats apprentis, sont pris en compte les points d'écart par rapport à 10 sur 20 affectés du coefficient 2. S'ils sont supérieurs, ils abondent le total général des points servant au calcul de la moyenne générale conditionnant l'obtention du diplôme ; s'ils sont inférieurs, ils viennent en déduction de ce total général. Aucun coefficient d'épreuve ou de sous-</i></p>							

épreuve du règlement d'examen n'est modifié. Les modalités de l'évaluation du projet au baccalauréat professionnel sont définies par l'arrêté du 20 octobre 2020 définissant les modalités de l'évaluation du projet prévue à l'examen du baccalauréat professionnel.

Définition des épreuves
Baccalauréat professionnel spécialité « Hygiène, propreté, stérilisation »

ÉPREUVE E1
ÉPREUVE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
Unité U11 – U12
Coefficient 3

Cette épreuve comporte deux sous-épreuves :

- E11 - sous épreuve de mathématiques (U11)
- E12 - sous-épreuve de physique-chimie (U12)

Sous-épreuve E11 - Mathématiques
Unité U11 - Coefficient 1,5

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'**annexe III** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (JORF n°165 du 5 juillet 2020).

Sous-épreuve E12 – Physique-chimie
Unité U12 - Coefficient 1,5

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'**annexe IV** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (JORF n°165 du 5 juillet 2020).

ÉPREUVE E2
Contribution à la démarche qualité et à la maîtrise des risques professionnels dans le respect des enjeux sociaux et environnementaux.
Unité U 2
Coefficient 6

Finalités et objectifs de l'épreuve :

L'épreuve porte sur les compétences du pôle d'activités 2 : « Contribution à la démarche qualité et à la maîtrise des risques professionnels dans le respect des enjeux sociaux et environnementaux ».

L'épreuve permet d'évaluer les compétences du bloc 2 :

- Contribuer à la démarche de prévention des risques professionnels
- Contrôler ses activités et celles d'une équipe dans le cadre de la démarche qualité
- Participer, dans la limite de son niveau de responsabilité, au développement des compétences professionnelles des membres d'une équipe
- Communiquer en situation professionnelle
- Animer une équipe de nettoyage et de bionettoyage

Contenu de l'épreuve :

L'épreuve prend appui sur un dossier élaboré individuellement par le candidat, à partir d'éléments recueillis en milieu professionnel, au cours d'une période de formation en milieu professionnel (PFMP) ou lors d'activités professionnelles réalisées en entreprise de propreté ou au sein d'une équipe de bionettoyage dans un secteur de soin.

Le dossier est composé d'une dizaine de pages, hors annexes. Il présente l'analyse d'une situation professionnelle dans laquelle le candidat se situe en qualité de chef d'équipe. Il est accompagné d'une attestation justifiant de cette période d'activité professionnelle.

Critères d'évaluation :

L'évaluation s'appuie sur les indicateurs d'évaluation des compétences et sur les limites des savoirs associés du bloc 2.

Modes d'évaluation**1. Forme ponctuelle**

Évaluation orale. Durée : 30 min

Le dossier produit par le candidat est déposé à une date fixée par le recteur.

En l'absence du dossier et des documents exigés ou en cas de retard lors de leur remise, le candidat se voit attribuer la note « 0 » à l'épreuve.

L'épreuve s'organise en trois temps :

- la présentation du dossier par le candidat, à l'aide d'un support numérique (10 minutes maximum) ;
- un entretien avec les membres de la commission d'évaluation pendant lequel le candidat est amené à justifier et à approfondir les éléments présentés (10 minutes) ;
- la présentation d'une action, sur la base d'un cas fictif élaboré par la commission d'évaluation (10 minutes).

La commission d'évaluation est constituée d'un enseignant ou formateur de la spécialité, et si possible d'un professionnel ou d'un deuxième enseignant ou formateur de spécialité.

2. Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation s'appuie sur une situation d'évaluation organisée en centre de formation lors du deuxième semestre de la dernière année de formation.

Les modalités de l'épreuve et le degré d'exigence sont identiques à ceux de l'évaluation ponctuelle.

La commission d'évaluation est constituée d'un enseignant ou formateur de la spécialité, et si possible d'un professionnel ou d'un deuxième enseignant ou formateur de spécialité.

L'inspecteur de l'éducation nationale Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation.

ÉPREUVE E3**Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel****Unités U 31, U 32 U 33****Coefficient 12**

Cette épreuve est constituée de 3 sous-épreuves :

- Sous-épreuve E 31 (unité U 31) - Conduite des activités de nettoyage, de désinfection et de stérilisation
- Sous-épreuve E 32 (unité U 32) - Economie gestion
- Sous-épreuve E 33 (unité U 33) - Prévention santé environnement

Sous-épreuve E 31**Conduite des activités de nettoyage, de désinfection et de stérilisation****Unités U 31 - Coefficient 10****Finalité de la sous-épreuve**

La sous épreuve permet de vérifier que le candidat est capable :

- de conduire et coordonner des activités de nettoyage et de remise en état, de bionettoyage des surfaces ;
- de mettre en œuvre les opérations de retraitement des dispositifs médicaux à stériliser ;

Compétences évaluées

La sous épreuve E31 permet d'évaluer les compétences du bloc1 - Conduite d'activités de nettoyage, de

désinfection et de stérilisation.

- Mettre en œuvre des activités de nettoyage et de remise en état des surfaces
- Mettre en œuvre des activités de bionettoyage des surfaces
- Coordonner des activités de nettoyage, de bionettoyage et de remise en état des surfaces
- Mettre en œuvre les opérations de retraitement des dispositifs médicaux à stériliser, en assurant la traçabilité

Critères d'évaluation

L'évaluation s'appuie sur les indicateurs d'évaluation des compétences et sur les limites des savoirs associés du bloc 1.

Contenus de l'épreuve

Elle est composée de deux parties d'égale importance :

- Partie 1 : en contexte professionnel, le candidat met en œuvre et coordonne des activités de nettoyage, de bionettoyage et de remise en état des surfaces.
- Partie 2 : en contexte professionnel, le candidat met en œuvre des opérations de retraitement des dispositifs médicaux à stériliser et en assure la traçabilité.

Mode d'évaluation

1. Forme ponctuelle

Evaluation pratique et orale- Coefficient 10 - Durée 5h00

La banque de sujets est élaborée au niveau national pour les 2 parties, l'épreuve se déroule sur une période nationale.

L'épreuve est composée de deux parties, en deux temps distincts.

Partie 1 – coefficient 5 – durée 2h30

- Mise en situation pratique – durée 2h10

Dans un contexte professionnel du secteur de la propreté mettant en œuvre des activités de nettoyage ou de remise en état, ou en établissement de santé ou médico-social mettant en œuvre des activités de bionettoyage, le candidat propose une coordination des activités d'une équipe pour répondre à une commande. Il réalise une démonstration commentée d'une technique professionnelle imposée.

- Entretien oral – durée 20 min

Le candidat justifie la proposition élaborée.

L'entretien doit permettre d'évaluer l'aptitude du candidat à mobiliser des savoirs associés du bloc 1 en lien avec les activités menées.

Partie 2: - coefficient 5 – durée 2h30

- Mise en situation pratique – durée 2h10

Dans un contexte professionnel de service de stérilisation, le candidat met en œuvre les activités de retraitement des dispositifs médicaux à stériliser, dans chacune des trois zones, et en assure la traçabilité.

- Entretien – durée 20 min

L'entretien doit permettre d'évaluer l'aptitude du candidat à justifier des étapes de sa pratique en mobilisant les savoirs associés en lien avec les activités menées.

La commission d'évaluation est constituée d'un enseignant ou formateur de la spécialité, et si possible d'un professionnel ou d'un deuxième enseignant ou formateur de spécialité.

2. Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation s'appuie sur l'évaluation pratique des activités mises en œuvre en milieu professionnel.

L'évaluation se compose de deux parties :

La première partie s'appuie sur la réalisation d'activités exercées en entreprise de propreté ou au sein d'une équipe de bionettoyage dans un établissement de santé.

Elle comprend :

- une évaluation pratique par le tuteur ou le maître d'apprentissage sur la mise en œuvre des activités pendant l'ensemble de la période de formation en milieu professionnel,

- un entretien avec le professeur/formateur de spécialité et le tuteur ou le maître d'apprentissage qui doit permettre d'évaluer l'aptitude du candidat à mobiliser des savoirs associés du bloc 1 en lien avec les activités menées.

La deuxième partie s'appuie sur la réalisation d'activités exercées dans un service de stérilisation des dispositifs médicaux. Cette évaluation a lieu en classe de première ou de terminale, pour les candidats de la voie scolaire.

Elle comprend :

- une évaluation pratique par le tuteur ou le maître d'apprentissage sur la mise en œuvre des activités pendant l'ensemble de la période de formation en milieu professionnel,
- une interrogation orale par le professeur/ formateur de spécialité et le tuteur ou le maître d'apprentissage qui permet au candidat de justifier des étapes de sa pratique en mobilisant les savoirs associés en lien avec les activités menées.

L'inspecteur de l'éducation nationale Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation.

Sous-épreuve E32 Économie-Gestion Unités U 32 - Coefficient 1

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'**annexe VI** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (JORF n°165 du 5 juillet 2020).

Prévention Santé Environnement Unités U 33 - Coefficient 1

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'**annexe VIII** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (JORF n°165 du 5 juillet 2020).

ÉPREUVE E 4 Langue vivante Unité U 4 Coefficient 2

La définition de l'épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'**annexe V** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (JORF n°165 du 5 juillet 2020).

ÉPREUVE E 5 Français, Histoire-géographie et enseignement moral et civique Unité U 51, Unité U 52 Coefficient 5

Cette épreuve comporte deux sous-épreuves :

- E 51 - sous épreuve de français (U51)
- E 52 - sous épreuve d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique (U52)

Sous-épreuve E 51
Français
Unités U 51 – Coefficient 2,5

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'**annexe I** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (JORF n°165 du 5 juillet 2020).

Sous-épreuve E 52
Histoire-géographie et enseignement moral et civique
Unités U 52 – Coefficient 2,5

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'**annexe II** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (JORF n°165 du 5 juillet 2020).

ÉPREUVE E 6
Arts appliqués et cultures artistiques
Unité U 6
Coefficient 1

La définition de l'épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'**annexe IX** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (JORF n°165 du 5 juillet 2020).

ÉPREUVE E 7
Éducation physique et sportive
Unité U 7
Coefficient 1

La définition de l'épreuve d'éducation physique et sportive actuellement en vigueur est celle fixée dans l'**annexe X** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (JORF n°165 du 5 juillet 2020).

ÉPREUVE FACULTATIVES
Unité UF1, Unité UF2

Les candidats peuvent choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, et donc une ou deux épreuves facultatives parmi les choix possibles :

(UF1, épreuve EF1)
(UF2, épreuve EF2)

Épreuve facultative de langue vivante étrangère, régionale ou des signes française

La définition de l'épreuve facultative de langue actuellement en vigueur est celle fixée dans l'**annexe XI** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (JORF n°165 du 5 juillet 2020).

Épreuve facultative de mobilité

L'épreuve facultative de mobilité est définie par l'arrêté du 30 août 2019 portant création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro dans le diplôme du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet des métiers d'art (BO n° 35 du 26 septembre 2019).

ANNEXE V
Périodes de Formation en Milieu Professionnel
Baccalauréat professionnel spécialité « Hygiène, propreté, stérilisation »

Les périodes de formation en milieu professionnel se déroulent dans plusieurs entreprises définies par le référentiel des activités professionnelles accueillant des professionnel(le)s hautement qualifié(e)s. Ces entreprises d'accueil répondent aux exigences de la formation au baccalauréat professionnel « Hygiène, propreté, stérilisation »

Le tuteur ou le maître d'apprentissage contribue à la formation en parfaite collaboration avec l'équipe pédagogique du centre de formation. Il veille à assurer la complémentarité des savoirs et des savoir-faire entre l'organisme de formation et l'entreprise d'accueil.

1 - OBJECTIFS DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

La formation en milieu professionnel est une phase déterminante menant au diplôme.

L'élève, l'apprenti ou le stagiaire de la formation continue, est amené à s'intégrer dans une équipe, à participer aux activités de l'entreprise ou de la structure, et à réaliser des tâches sous la responsabilité du tuteur ou du maître d'apprentissage.

L'élève, pendant les périodes de formation en milieu professionnel, l'apprenti ou le stagiaire de la formation continue :

- conforte et met en œuvre ses compétences en les adaptant au contexte professionnel ;
- développe de nouvelles compétences.

La formation en milieu professionnel a pour objectifs de :

- développer des compétences techniques et de gestion d'équipe ;
- mobiliser les savoirs associés dans l'exercice de ses activités ;
- conduire une analyse réflexive des activités réalisées ;
- s'intégrer à la culture de l'entreprise ;
- respecter le cadre réglementaire en vigueur ;
- développer des compétences psychosociales.

2 – ORGANISATION DE LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

2.1 Voie scolaire

La circulaire n° 2016-053 du 29 mars 2016 prévoit l'organisation et l'accompagnement des périodes de formation en milieu professionnel.

La durée des périodes de formation en milieu professionnel est de 20 semaines.

Au cours de la formation, les élèves doivent effectuer

- 3 semaines minimum en nettoyage
- 3 semaines minimum en bionettoyage
- 3 semaines minimum dans un service de stérilisation des dispositifs médicaux

Les PFMP sont réparties sous la responsabilité du chef d'établissement sur les trois années du cycle de formation, dans le respect des dispositions de l'arrêté du 21 novembre 2018 modifié relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel et de son annexe.

L'organisation de la formation en milieu professionnel fait obligatoirement l'objet d'une convention entre l'établissement de formation et l'entreprise d'accueil. Un modèle de convention-type figure en annexe de la circulaire n° 2016-053 du 29 mars 2016.

La recherche, le choix des lieux d'accueil et le suivi de l'élève en milieu professionnel relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation, coordonnés par le directeur ou la directrice délégué(e) aux formations professionnelles et technologiques. Cependant sous la responsabilité des enseignants, les élèves peuvent participer à la recherche des entreprises d'accueil.

Toute l'équipe pédagogique est concernée par l'organisation et le suivi des PFMP sous la responsabilité du chef d'établissement.

Les lieux d'accueil des PFMP doivent permettre au cours de la formation le développement des compétences du référentiel. L'équipe pédagogique est garante de la continuité pédagogique prenant en compte la formation en milieu professionnel dans le projet global de formation

Les entreprises où se déroulent les PFMP doivent permettre d'observer diverses situations et de mettre en œuvre des compétences identifiées dans le référentiel.

En fin de première ou en terminale, des périodes de formation en milieu professionnel seront support d'évaluation de l'épreuve certificative.

Un document de liaison, élaboré en établissement par les enseignants et validé par l'inspecteur ou l'inspectrice en charge du diplôme, suit l'élève pendant la totalité de sa formation.

- Il liste les activités réalisées conformément au référentiel d'activités professionnelles.
- Il contient les attestations à renseigner et signer par le tuteur, à l'issue de chaque période de formation en milieu professionnel. Chacune précise la période, la structure et le nombre de jours effectués.

2.2 Voie de l'apprentissage

La formation fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti et son employeur conformément aux dispositions en vigueur du code du travail. L'entreprise doit appartenir à un des secteurs d'activités du référentiel d'activités professionnelles.

Afin d'assurer la cohérence de la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis doit veiller à informer le maître d'apprentissage des objectifs de la formation en milieu professionnel, des compétences à acquérir ou à mettre en œuvre dans le contexte professionnel et des modalités de la certification.

Il est important que les diverses activités de la formation soient réalisées par l'apprenti en entreprise. En cas de situation d'entreprise n'offrant pas tous les aspects de la formation, l'article R.6223-10 du code du travail sera mis en application.

2.3 Voie de la formation professionnelle continue

La formation se déroule en milieu professionnel et en centre de formation continue. Ces deux lieux assurent conjointement l'acquisition des compétences figurant dans le référentiel de certification du diplôme.

Lors de son inscription à l'examen, le candidat est tenu de présenter soit un certificat attestant qu'il a suivi la formation de 20 semaines en entreprise, requise pour se présenter à l'examen soit un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a participé à des activités visées par le diplôme en qualité de salarié à temps plein, pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen, ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

À l'issue de chaque période de formation, l'attestation de présence doit être renseignée et signée par le tuteur ou, le cas échéant, l'employeur. Elle précise la période, la structure et le nombre de semaines effectuées.

2.4 Candidat se présentant au titre de trois années d'expérience professionnelle

Le candidat n'effectue pas de stage, mais doit justifier de trois années d'expériences professionnelles dans un emploi qualifié correspondant aux objectifs du baccalauréat professionnel pour lequel il s'inscrit.

2.5 Candidat en candidat en formation à distance

Les candidats relèvent, selon leur statut (scolaire, apprenti, formation continue), de l'un des cas précédents.

2.6 Positionnement

Pour les candidats positionnés par décision du recteur la durée minimale de la période en milieu professionnel est de :

- 10 semaines pour les candidats de la voie scolaire (articles D 337-62 à D337-65 du code de l'éducation),
- 8 semaines pour les candidats issus de la voie de la formation professionnelle continue visés au paragraphe 2.3.

L'équipe pédagogique détermine avec le candidat, en fonction de son parcours et de son projet professionnel le ou les secteurs sur lesquels doivent portés les périodes en milieu professionnel ainsi que leur durée.

Dans le cas où le cycle de formation se déroule sur deux ans (élèves venant d'un CAP d'un autre secteur ou d'une seconde générale ou technologique par exemple) la durée des PFMP est ramenée à 14 semaines

conformément à l'arrêté du 21 novembre 2018 précité.

Les entreprises retenues pour les immersions en milieu professionnel doivent permettre au candidat de découvrir les secteurs d'activité ciblés par le référentiel, en adéquation avec le positionnement établi.

ANNEXE VI
Tableau de correspondance entre épreuves ou unités de l'ancien et du nouveau diplôme
Baccalauréat professionnel spécialité « Hygiène, propreté, stérilisation »

Baccalauréat professionnel « Hygiène, propreté, stérilisation » <i>défini par l'arrêté du 17 juillet 2012 (Dernière session : 2027)</i>		Baccalauréat professionnel « Hygiène, propreté, stérilisation » <i>défini par le présent arrêté (Première session : 2028)</i>	
Épreuves ou sous-épreuves	Unités	Épreuves ou sous-épreuves	Unités
E1 - Épreuve scientifique et technique		E1 - Épreuve scientifique et technique	
Sous-épreuve E11 : mathématiques	U11	Sous-épreuve E 11 : Mathématiques	U11
Sous-épreuve E12 : sciences physiques et chimiques	U12	Sous-épreuve E 12 : Physique-chimie	U12
Épreuve E2 : analyse de situations professionnelles	U2		
		E2 : Contribution à la démarche qualité et à la maîtrise des risques professionnels dans le respect des enjeux sociaux et environnementaux.	U2
E3 - Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		E3 - Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel	
Sous-épreuve E31 : techniques de stérilisation de dispositifs médicaux	U31	Sous épreuve E31 : Conduite des activités de nettoyage, de désinfection et de stérilisation	U31
Sous-épreuve E32 : techniques de propreté	U32		
Sous-épreuve E33 : techniques d'hygiène des locaux en zones à risques	U33		
Sous-épreuve E34 : économie-gestion	U34	Sous-épreuve E32 : Économie – gestion	U32
Sous-épreuve E35 : prévention-santé-environnement	U35	Sous-épreuve E33 : Prévention santé environnement	U33
E4 : Épreuve de langue vivante	U4	E4 - Épreuve de langue vivante	U4
E5 - Épreuve de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique		E5 - Épreuve de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique	
Sous-épreuve E51 : français	U51	Sous-épreuve E51 : Français	U51
Sous-épreuve E52 : histoire-géographie et éducation civique	U52	Sous-épreuve E52 : Histoire-géographie et enseignement moral et civique	U52
E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	E6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6
E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	E7 - Épreuve d'éducation physique et sportive	U7
Épreuves facultatives		Épreuves facultatives	
EF1		EF1	

EF2		EF2	
-----	--	-----	--